



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG)

Entrevue avec l'Inspection générale d'Histoire et de Géographie

Lundi 11 février 2013

Cette entrevue est une première prise de contact avec le nouveau doyen François Louveaux, géographe qui a succédé à Laurent Wirth depuis le 1^{er} septembre 2013. La délégation de l'APHG est composée de Bruno Benoit, de Franck Collard, de François Da Rocha et d'Hubert Tison. Débutée à 14 h elle se termine vers 15h30.

Le président Bruno Benoit se réjouit de cette rencontre et tient à rappeler de la politique constante de l'APHG d'établir des liens de confiance et de longue durée avec ses interlocuteurs dont l'Inspection générale. Il fait état du malaise, de l'épuisement parfois des collègues, de leur fatigue. Les nouveaux programmes en 1^{ère} ont été mal reçus, mal compris. Il n'y a pas eu de véritable explication. Certains IA-IPR ont appliqué à la lettre les programmes sans respecter la liberté pédagogique du professeur de conduire son itinéraire à condition de respecter le programme officiel. Une plus grande souplesse est nécessaire. Des aspects du programme ne manquent pas de les surprendre Ainsi des programmes de 3^{ème} en matière chronologique. Il serait nécessaire de l'assurer avec un nombre d'heures réduit. Le programme de géographie est mieux accepté mais des répétitions, un vocabulaire trop abstrait sont contreproductifs. Une multiplication d'études de cas, le développement durable mis à toutes les sauces irrite et parfois provoque un rejet. La diminution des horaires en TS fait craindre des suppressions de poste.

Le doyen reconnaît l'efficacité de l'APHG, sa représentativité au plus haut niveau de l'Etat, son caractère de « lobby », de groupe de pression au sens positif du terme

Quelle est la fonction de l'Inspection Générale ?

L'inspection générale fait partie de la haute administration de l'Etat, placée sous l'autorité directe du Ministre, pour accompagner les décisions du ministre, être éventuellement consultée par le Ministre en amont de la prise de décisions, évaluer les effets des décisions prises. Mais elle ne prend pas les décisions et ne

commente pas les décisions du ministre. Le doyen aborde la nouvelle donne de la future loi sur la Refondation de l'Ecole.

De nouveaux horizons se dessinent

La création du **Conseil supérieur des programmes**. La loi sur la refondation de l'Ecole serait débattue et serait votée en mars, promulgué en juillet, mise en place à la rentrée. La composition de ce Conseil est de 16 membres, dont six issus de la société civile. Il comprend deux sénateurs, deux députés, deux membres du Conseil économique, social et environnemental. Il aura la responsabilité des programmes et des épreuves jusqu'aux concours. Il pourra sur commande du Ministère, de la DGESCO, avoir le mandat de modifier tel ou tel programme. Il mettra en place des groupes techniques disciplinaires (GTD). Cette composition est importante : les universitaires, les professeurs sur le terrain seront sans doute représentés. Le rôle de l'Inspection Générale sera peut-être diminué ?

Il sera possible de se faire entendre dans l'élaboration des programmes auprès du CSP.

Les GTD ne fonctionneront pas à l'identique

Les priorités s'imposent. C'est d'abord le primaire. Il n'y aura pas de décision sur l'école du socle les connaissances, les compétences. Un rapprochement entre le CM et la 6^{ème} est envisagé. Les programmes d'histoire, géographie seront repensés dans leur totalité à partir de la rentrée.

Le savoir scientifique sacrifié ?

Le vice-président Franck Collard de l'APHG intervient sur la formation des étudiants aux concours, sur les maquettes génériques, fait part de nos craintes sur la diminution du savoir scientifique au profit du savoir dit « professionnel » (didactique, épistémologie...). Les « apparatchiks » des anciens IUFM attendent de reprendre le pouvoir. Certains s'y emploient déjà. Veut-on refaire du neuf avec du vieux ?

La réponse du Doyen est non. Pour former un certifié, trois éléments : l'épaisseur des connaissances, la pratique réelle, la leçon.

Les ESPE

Selon le doyen trois éléments doivent retenir l'attention

Les ESPE (Ecole supérieure du Professorat et de de l'Education) seront présentes dans chaque Académie. Les projets de maquettes qui sont soumis aux deux ministères (MEN+MESR) doivent associer plusieurs partenaires : Universités, UFR, ex IUFM, Rectorats, établissements scolaires ; les universités ont un grand rôle à jouer dans la fabrication des maquettes

1 Les Référentiels des métiers relèvent 14 compétences

2 Les universités fournissent les maquettes

3 Les ESPE sont accrédités par les deux ministères. Les ESPE ne seraient pas des copies des IUFM.

Dans chaque Académie, la structure des ESPE sera évolutive.

Le concours du CAPES

Il n'est pas possible de devenir enseignant sans maîtriser la discipline, affirme le doyen.

3 questions d'Histoire, 3 questions de Géographie qui sont liés aux programmes scolaires sans en être la reproduction.

La réforme envisagée bouleverse-t'-elle tout ?

D'abord les programmes seront définis par les jurys, ensuite il y aura 4 épreuves

à l'écrit

1 **une dissertation** de 5 h en Histoire ou géographie selon la parité entre les deux disciplines. Un tirage au sort existera entre histoire et géographie

2 une épreuve de documents en histoire si c'est la géographie qui est sortie en dissertation ou vice versa.

La dimension nouvelle est comme dans les nouvelles épreuves de bac la critique du document : une analyse critique, scientifique du document. Il s'agit de contextualiser et d'avoir un recul critique.

La consigne pédagogique : si vous aviez un cours à faire sur ce sujet, quel exemple vous pourriez choisir et utiliser en classe? Quelle serait la transposition de ce savoir ?

A l'oral

3 **une épreuve orale**

Mise en situation pédagogique ; c'est une leçon. Le tirage au sort aura lieu entre Histoire et Géographie

4 **le dossier documentaire**

Il sera préparé par le jury, comprendra des aspects épistémologiques, les enjeux critiques de ces disciplines portant sur une question.

Concours en 2015

Les deux épreuves écrites puis orales ont lieu durant le deuxième semestre de l'année de master.

Le M2 est une année de formation stagiaire de CAPES en alternance. Le candidat bénéficie d'un double tutorat, universitaire et en établissement. L'un de ses deux tuteurs est un professeur de l'enseignement secondaire (ou primaire pour les PE). Il pourra y avoir des stages d'observation en M1. En M2 après un temps de conduite accompagnée, l'essentiel se fera en responsabilité.

L'employeur fera passer une épreuve de qualification professionnelle avant de titulariser le stagiaire. Le stage, sa préparation, son exploitation devraient compter pour 30 des 60 ECTS de l'année de M2. Les modalités de la qualification par l'employeur ne sont pas encore arrêtées.

L'APHG fait part de sa position sur l'agrégation et de sa demande de 150 postes dès le printemps 2012 et lors d'entretiens avec les responsables du Ministère de l'Education nationale.

Un tour des questions

A la fin de l'entretien d'autres questions sont abordés brièvement :

- le rôle de l'APHG dans la formation continue. Elle organise dans plusieurs Académies une formation souvent en lien avec les IPR et l'Université. Après avoir tant donné pour la formation initiale et continuée elle ne voudrait pas être éliminée dans le cadre de la création des ESPE. C'est à l'APHG de se faire connaître auprès des Rectorats et des futures ESPE, répond François Louveaux.

-La place de l'ECJS dans le cursus scolaire, notamment en Terminale où les proviseurs ont tendance à la considérer comme une variable d'ajustement et la donnent à des professeurs qui n'ont pas la maîtrise du programme par exemple en 1^{ère}.

-le problème posé pour la préparation au Concours du CNRD du programme d'histoire de 3^{ème} qui dissocie l'étude de Vichy et de la Résistance (mis à la fin du programme) de la Seconde guerre mondiale.

- la mise en place des options en terminale qui malgré la décision ministérielle d'ouvrir une option d'histoire et de géographie dans chaque établissement est appliquée diversement et crée des frustrations chez certains élèves. Les heures d'option en TS sont placées parfois en début ou fin d'après-midi voire le mercredi après-midi ce qui est dissuasif pour les élèves.

- La place de la géographie est abordée dans le cadre des BTS Tourisme où le rôle des professeurs d'économie de gestion tend à se développer. Des collègues géographes enseignant dans ces classes s'en inquiètent. La réponse des deux IG – Economie gestion et histoire-géographie - a été très claire : l'enseignement « tourisme et territoires » est confié aux professeurs d'histoire-géographie. Un gentleman's agreement a été noué entre les deux inspections générales de SES et d'Histoire-Géographie pour les classes préparatoires EC voie économique. L'enseignement de première année revient plutôt aux professeurs d'histoire-géographie. L'APHG constate aussi la faible part des fondamentaux en géographie physique dans les programmes et rappelle le fâcheux « deal », secret sous Claude Allègre où la géographie physique a été abandonnée au profit des professeurs de SVT dont la plus grande partie avaient une formation de biologistes et non de géologues. Résultat : les connaissances les plus élémentaires s'effondrent.

L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère cordiale. Chaque partie étant persuadée de la valeur de nos disciplines dans l'enseignement.

Rapporteur : Hubert Tison

APHG

BP 6541-75065 Paris Cedex 02 ; courriel : a.p.h.g@wanadoo.fr; tél :0142336237